

Pour vos aides PAC  
pensez à **télédéclarer**

[www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) 

Pour améliorer votre accueil téléphonique,  
le Service de l'Economie Agricole et Rurale (SEAR) de la DDT16 a mis en place  
un numéro unique :

**05.17.17.39.39**

*Cet accueil sera ouvert tous les matins à  
compter du 21 mai 2013 de 8h30 à 12h*



Pour en savoir plus :

- le site Internet des Services de l'Etat en Charente : <http://www.charente.pref.gouv.fr>
- **télépac** : pour téléclarer vos aides animales et végétales, consulter les notices, les paiements <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/>